

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-0109 DU 11 MARS 2002

Portant nomination au Ministère de
l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2001-336 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 20 février 2002 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Il s'agit de :

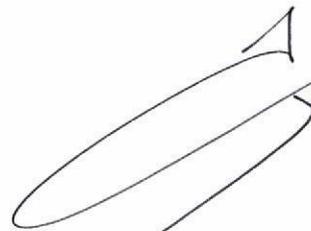
- Conseiller technique aux formations professionnelle et technique : Monsieur Alphonse Codjo QUENUM (cumulativement avec ses fonctions)

- Directeur de la formation et de la Qualification Professionnelles : Monsieur Auguste Stéphane HAÏKOU
- Directeur des Examens et Concours de l'Enseignement Technique et Professionnel : Monsieur Mathias René AKAKPO.

Article 2 : Le présent Décret prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 MARS 2002

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
 de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
 et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre de l'Enseignement Technique
 et de la Formation Professionnelle,



Dominique Codjo Koko SOHOUNHLOUE

Le Ministre des Finances
 et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
 METFP 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
 DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
 FASJEP-ENA 3 INTERESSES 3 JO 1.-